

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue samedi le 8 février 2020 à 9 h 30 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lanthier

Sont présents : Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Noël Lanthier.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

Sont absents : Richard Forget, maire Marie-Josée Leroux, conseillère, Francine Carignan, conseillère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 9 h 30.

2020.02.028

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 8 février 2020
2. Explication du premier projet de règlement 213-2020
3. Explication du projet de règlement 214-2020
Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire du conseil

2020.02.029

2. EXPLICATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 213-2020

Le premier projet de règlement numéro 213-2020 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'encadrer les usages liés au cannabis via la création d'une nouvelle zone ;

Le responsable du service de l'urbanisme fait le résumé du règlement.

Audition des commentaires :

2020.02.030

3. EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 214-2020

Le projet de règlement numéro 214-2020 modifiant le règlement de construction 156-2014 afin d'autoriser les éléments de fortification pour des usages ;

Le responsable du service de l'urbanisme fait le résumé du règlement.

Audition des commentaires :

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les citoyens à la période de questions

Évitez que la lumière émanant d'une serre dérange le voisinage soit à la vertical, soit à l'horizontal (pollution lumineuse) et si possible de le faire dans un bâtiment plus opaque. Nous allons considérer cette demande.

2020.02.031

4. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 9 h 42

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Noël Lanthier
Maire suppléant

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.